



Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social des Pyrénées-Orientales

Extrait du registre des délibérations
Séance du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars, à 14 heures 00, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint Cyprien, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
14/03/23 – 01	Installation des membres du Département des Pyrénées-Orientales au Comité syndical.

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN, Lola BEUZE.

Suppléants présents : Madeleine GARCIA-VIDAL, Marie-Edith PERAL.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, Michel GARCIA, Alexandre REYNAL, Martine ROLLAND, Marc PETIT, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Raymond LEMORT, Josette PUJOL.

Suppléants présents : Maya LESNE, Sylvie TORRES.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Georges GUARDIA, Alain GOT, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Pierre BATAILLE, Valérie FRANCO, Josiane LOURTIL.

Vu l'article 8 des statuts de l'U.D.S.I.S. du 10 juillet 2020 visés en Préfecture le 17 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°30/07/21-01 concernant l'installation des membres du Département des Pyrénées-Orientales au Comité syndical.

Le Président,

Rappelle que :

- Le Département des Pyrénées-Orientales est représenté au Comité Syndical par 8 délégués de droit désignés par l'assemblée départementale. Le Département des Pyrénées-Orientales désigne, selon le même mode, 4 suppléants.
- Suite aux dernières élections départementales du 27 juin 2021 et à l'élection partielle des conseillers départementaux du canton 10 – Perpignan V du 4 décembre 2022, il a été procédé au sein du Département à une nouvelle désignation de ses représentants.

Donne lecture de la délibération du Département des Pyrénées-Orientales, réuni en session publique le 2 février 2023, relative à la désignation des membres pour sa représentation au sein de l'UDSIS.

Les nouveaux représentants du Département au sein du comité syndical de l'U.D.S.I.S. sont :

Titulaires :

Lola BEUZE
Michel GARCIA
Hermeline MALHERBE
Alexandre REYNAL
Martine ROLLAND
Jean ROQUE
Marie-Pierre SADOURNY
Thierry VOISIN

Suppléants :

Madeleine GARCIA-VIDAL
Marie-Edith PERAL
Marc PETIT
Aude VIVES

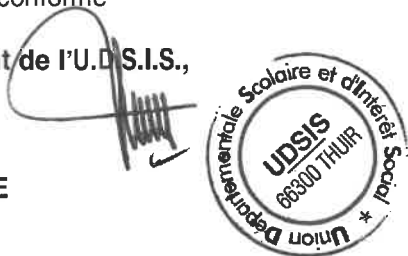
Propose l'installation de ces membres au sein du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
20 MARS 2023
COURRIER